



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la défense

Question écrite n° 86487

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à Mme la ministre de la défense si lors des opérations extérieures que les forces armées françaises ont menées au cours des dernières décennies, des militaires français ont été capturés par des forces étrangères ou des éléments hostiles et, dans l'affirmative, quel a été leur nombre. Il la prie de lui indiquer également, le cas échéant, comment ils ont recouvré la liberté (négociation, action coercitive, évasion, etc.).

Texte de la réponse

Le 29 octobre 1990, trois militaires français du dispositif Daguet déployés dans le golfe Arabo-Persique dans le cadre de l'opération Tempête du désert ont été pris par des éléments de l'armée irakienne alors qu'ils effectuaient une mission de reconnaissance, avant d'être remis, dès le lendemain, à l'ambassade de France à Bagdad. Durant les conflits dans les Balkans, 173 militaires français déployés dans le cadre de la Force de protection des Nations unies (FORPRONU) du secteur de Sarajevo ont été retenus à partir du 27 mai 1995 par les milices des Serbes de Bosnie, suite à des frappes aériennes menées par les Forces de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord. Les miliciens ont utilisé ces militaires comme boucliers humains à proximité de cibles potentielles, espérant ainsi empêcher de nouvelles frappes aériennes, avant de les libérer progressivement entre le 30 mai et le 13 juin 1995. Par la suite, deux officiers français d'un Mirage 2000 participant à l'opération aérienne Crécérelle au-dessus de la Bosnie ont été capturés et détenus par les Serbes de Bosnie après que leur appareil a été abattu, le 30 août 1995. Ces deux officiers ont été remis au chef d'état-major des armées françaises par les autorités militaires serbes de Bosnie le 12 décembre 1995.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86487

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 février 2006, page 1728

Réponse publiée le : 2 mai 2006, page 4682